

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 OCT. 2025DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0402 958 982****Nom**(en entier) : **FIB BELGIUM SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **1480 Tubize, Avenue Landas 4****Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du conseil d'administration**

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil d'administration de la société FIB BELGIUM S.A. s'est réuni valablement pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Prise d'acte de la démission de Monsieur Christophe VANDEN BERG, administrateur ;
2. Décision relative à la composition du Conseil d'administration ;
3. Pouvoirs pour formalités.

1. Démission de Monsieur Christophe VANDEN BERG

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe VANDEN BERG de ses fonctions d'administrateur, intervenue par lettre de démission datée du 13 octobre 2025.

Le Conseil accepte la démission de Monsieur VANDEN BERG.

2. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour pourvoir au poste laissé vacant par le départ de Monsieur Christophe VANDEN BERG.

3. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'administration mandate Maître Ibarrondo et Maître Lefebvre, avocats au sein du cabinet NOVALIS, sis Rue du Panier Vert, 70 à 1400 Nivelles, pour accomplir toutes les formalités et publications utiles, notamment auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise du Brabant wallon et au Moniteur belge, afin d'assurer la publicité légale de la présente décision.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2025 - Annexes du Moniteur belge